



20 MAI 1926

ICIALE

\$ 5,000,000.00  
\$ 4,500,000.00  
\$ 2,219,000.00

is à son département  
messieurs examinent  
épôts.  
tionnaires lors de sa  
urs.

ORTE

urs

bec.

, du Nouveau-Brunswick

SE!



ment  
s en  
la  
na".  
est  
plus  
is les  
Elle  
usine

lasse

SE  
DES

"BEMA"  
antité chez  
iciers. 305F

LA FERME

ADMINISTRATION ET PUBLICITE  
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de  
Québec..... 1.00  
Cité de Québec et pays  
étrangers..... 1.50  
Pour les Sociétaires de la  
Coopérative Fédérée de  
Québec et de la Société  
des Jardiniers-Maraîchers 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne  
Annonces classifiées 25 mots, 50  
sous par insertion, plus un sou  
par mot additionnel au-dessus  
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-  
ces écrire au "Bulletin de la  
Ferme", Limitée, 111 Côte de  
la Montagne, (Édifice Morin),  
Québec, Case postale 129—  
Tél. 2-4297.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION  
111, CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC.  
RÉDACTION  
114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux  
intérêts de la ferme et du foyer  
rural.

Elle est rédigée par un comi-  
té de techniciens et de prati-  
ciens agricoles assistés de colla-  
borateurs occasionnels et de  
correspondants de diverses ins-  
titutions agricoles. Toute col-  
laboration est soumise au con-  
trôle du directeur.

La correspondance concernant  
la rédaction doit s'adresser au  
Directeur du "Bulletin de la  
Ferme", Case postale 326,  
Montréal.

Volume XIV

LE 20 MAI 1926

Numéro 20

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

## Éleveurs qui réalisent un profit appréciable en vendant par l'entremise de la Coopérative Fédérée

### CONSIGNATIONS DE PORCS

La Coopérative Fédérée de Québec rend aux cultivateurs des services tels qu'aucune autre organisation ne peut se vanter d'avoir à son crédit.

Les jeunes éleveurs de porcs du comté de Bagot ont fait, l'an dernier, une expérience concluante qui leur a permis de se rendre compte que la Coopérative a pour mission d'obtenir au cultivateur le plus possible pour ses produits tandis que les commerçants ont intérêt à payer le moins cher possible afin de réaliser de plus forts bénéfices pour leur propre compte.

Le tableau que nous publions a été préparé d'après les chiffres fournis par M. Raphael Rousseau, ingénieur agricole, agronome officiel du comté de Bagot. Il se passerait facilement de commentaires, car les chiffres sont plus éloquentes que tout ce qu'on peut en dire.

On prend un certain nombre de porcs à St-Théodore-d'Acton, on les expédie à Montréal, après les avoir pesés et s'être renseignés sur les prix du marché local. On confie la vente à la Coopérative Fédérée parce

qu'on a confiance d'obtenir des meilleurs prix, grâce à l'entremise de cette société dont le personnel est bien au courant des conditions du marché.

Les porcs reçoivent alors de bonnes rations de nourriture et leur poids augmente de plusieurs livres.

Un classificateur expert du gouvernement fédéral classe ensuite les porcs qui sont vendus de 1¼ à 1½ plus cher que l'offre de St-Théodore.

Toutes dépenses payées, c.-a.-d. frais de transport; assurance, nourriture, commission à la Coopérative, l'envoi rapporte \$1,477.24½ tandis que la vente sur le marché local n'aurait donné aux éleveurs qu'un montant de \$1,303.20.

Les expéditeurs ont donc gagné, grâce à l'entremise de la Coopérative, la somme de \$174.04¼, sur 59 porcs, soit \$2.95 par porc.

Tel que l'indique le rapport ci-inclus, les éleveurs du comté de Bagot ont gagné ainsi, sur cinq envois, la jolie somme de \$626.27.

Voilà un résultat pratique appréciable, mais il ne représente pas la centième partie des avantages que la classe agricole de la Province peut retirer de la coopération de tous les cultivateurs.

Endroit et date	AU POINT DE CHARGEMENT				VENTE A MONTRÉAL PAR L'ENTREMISE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE					GAIN ET AUGMENTATION				
	Quan- tité	Pesan- teur	Prix du marché local	Ce que la vente aurait rapporté	Classifi- cation	Pesan- teur	Prix	Montant total	Dépen- ses	Produit net de la vente	Augmen- tation en poids	Augmen- tation par porc	Gain en argent par porc	Gain total
St-Hugues..... 12 octobre.....	73	15,124¾	.12	\$1,814.97	62 (bacon). 11 (épais- lisse)	13,535 1,973	.13½ .13¼	\$2,088.64¼	\$105.41	1,983.23¼	383¾	5¼ lbs	\$2.30	168.26¼
Ste-Hélène..... 13 octobre.....	68	13,549	.12¾	1,676.69	42 (bacon). 26 (épais- lisse)	8,890 5,016	.13½ .13¼	1,864.77	90.64	1,774.64	357	5¼	1.43½	97.44
St-Simon..... 19 octobre.....	74	15,033	.11½	1,728.79½	34 (bacon). 40 (épais- lisse)	7,360 7,816	.12¾ .12¼	1,895.86	98.34	1,797.52	143	1¾	0.92	68.72
St-Nazaire Bagot..... 19 octobre.....	66	12,950	.11½	1,482.25	51 (bacon). 15 (épais- lisse)	10,590 2,690	.12¾ .12¼	1,679.75	79.70	1,600.05	330	5	1.78½	117.80
St-Théodore..... 5 octobre.....	59	10,860	.12	1,303.20	41 (bacon). 18 (épais- lisse)	8,245 3,190	.13¾ .13¼	1,556.36¼x	79.12	1,477.24¼	575	9	2.95	174.04¼

Bénéfices nets réalisés sur les 5 wagons..... \$626.27

R. MESSIER.

### Transport du beurre et du fromage

### Coopérative Fédérée de Québec

Montréal, 12 avril 1926.

Comme nous l'avons mentionné, il y a quelque temps, M. J.-Arthur Pâquet, président du conseil exécutif et gérant général de la Coopérative Fédérée de Québec, avait exprimé, à une assemblée de la Chambre de Commerce de Québec, le désir de faire expédier par le port de Québec, le beurre et le fromage destinés aux marchés européens.

Malheureusement, les conditions du transport ne permettent pas la réalisation de ce projet immédiatement.

Nous donnons ci-après une lettre que le président du conseil exécutif de la Coopérative Fédérée adressait récemment à ce sujet, au président de la Chambre de Commerce de Québec.

Mr J.-S. Royer,  
Président de la Chambre de Commerce,  
Québec, P.Q.

Cher monsieur,

Faisant suite à l'entrevue que j'ai eue avec M. Labbé et vos directeurs, il me fait plaisir de vous donner quelques informations au sujet de l'expédition du beurre et du fromage du district du Lac-St-Jean et de Chicoutimi, aux entrepôts frigorifiques de Québec.

(Suite à la page 346)

20

20

20